

Conditions de délivrance

Avoir été titulaire d'une licence de commissaire « B ».

Avoir eu l'avis favorable du Responsable Formation de sa Ligue du Sport Automobile de rattachement

Avoir participé à une formation théorique préalable

Avoir été reçu à l'examen

Fonction

Chef de poste dans les épreuves sur route (et notamment Responsable dans les Contrôles, Point Stop, Parc de Regroupement, Adjoint au DC dans un Poste Inter ou au PC course, CRAC en épreuve régionale, Voitures Encadrement.etc)

Conditions de renouvellement

Participation à un séminaire tous les 3 ans

MODALITES DE L'EXAMEN

- Participer à une formation, validant l'inscription à l'examen
- Questionnaire préparé par le Groupe de Travail Commissaires.
- Le questionnaire porte sur les onglets bleus et rouges du « Manuel de Formation Commissaire ».
- Connaissances des règlements standards Rallye et Course de Côte (Articles 6 et 7).
- Connaissances dans les règles techniques de sécurité rallye, course de côte et slalom.

JURY

- Président : Le Responsable de Formation de la LSA ou son représentant.
 - 2 Membres : Chefs de poste route confirmés.
- NB** : La présence d'un directeur de course route et d'un Licencié "Pratiquant" est à encourager

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

- La liste des candidats + n° de licences, sera préalablement transmise au président du GT Commissaires Route (Service Vie Fédérale - Anita Simicev).**
- Le Candidat n'est autorisé à se présenter qu'une fois/an, à l'examen « EICOACPR » organisé par sa Ligue,**
- Possibilités de se présenter dans une autre Ligue, mais uniquement après accord des 2 Responsables de Formation des Ligues concernées.**
- L'examen se compose de 2 parties (dans cet ordre) :
 - Épreuve théorique en salle :
 - Questions/réponses écrites ~~suivi d'un oral en salle~~ - Durée : Écrit : 60mn - ~~Oral : 15mn.~~
 - Exécution d'un rapport route normalisé FFSA concernant un incident survenu en rallye ou course de côte après visionnement (vidéo) présenté par le jury. Durée : 15mn.
 - Le cas échéant oral de rattrapage : 15 min**
 - Épreuve de mise en situation sur le terrain (Rallye) - Durée de la compétition (**minimum de 2 jours**)

EPREUVE THEORIQUE (en salle)

- ÉCRIT 1 : (Temps alloué : 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques)**
~~16~~ **20** questions sous forme de questions / réponses à développer ~~80~~ **100 points.**
- Le questionnaire comprend :

<u>3</u> questions à 5 points relatives à Généralités	<u>15 points</u>
<u>10</u> questions à 5 points, relatives à la Sécurité / Gestion d'un incident	<u>50 points</u>
<u>4</u> questions à 5 points, relatives au Rallye	<u>20 points</u>
<u>3</u> questions à 5 points relatives à la Course de Côte et au Slalom	<u>15 points</u>

NB : 1 question éliminatoire sur l'usage des drapeaux sera proposée aux candidats.
LE NUMÉRO DE LA QUESTION ÉLIMINATOIRE SERA COMMUNIQUÉ AUX CANDIDATS AVANT L'EXAMEN.

NB : Les références aux articles des règlements standards utilisés pour les réponses ne sont pas à réclamer aux candidats
Elles ne doivent servir que de support aux examinateurs
- ÉCRIT 2 : EXÉCUTION D'UN RAPPORT ÉCRIT (Temps alloué : Environ 15 mn - 20 points)**
- Rédaction d'un rapport route normalisé FFSA après visionnement (vidéo) d'un incident survenu en rallye ou course de côte, présenté par le jury.

▪ **ORAL DE RATTRAPAGE :**

Le Jury pose 5 question dans les catégories suivantes : 5 points.

- Sécurité / Gestion d'un incident (2 questions) 2 points
- Rallye (2 questions) 2 points
- Course de Côte / Slalom 1 point

⇒ Le contenu des questions orales est laissé à l'appréciation du Jury

✱ **CORRECTION**

Sur les 120 points possibles (Écrit + Rapport accident), si le Candidat obtient :

- 105 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- Entre 100 & 105 points : Soumis à oral de rattrapage – 5 questions à 1 point
- Moins de 100 points ou question éliminatoire : Admission refusée

EPREUVE DE MISE EN SITUATION SUR LE TERRAIN

- Mise en situation à effectuer dans les 11 mois suivant le passage et la réussite de la partie théorique **DURANT UN MINIMUM DE 2 JOURS**, lors d'un rallye, afin que le Jury évalue les compétences du Candidat sur sa capacité à assurer sa fonction dans un poste de contrôle ou dans un parc de regroupement et manager une équipe.
- Au préalable, le candidat informe son responsable de formation Ligue, de la date et nom du rallye, qu'il a choisi pour son évaluation.
- Une grille d'évaluation type, permet de noter le candidat dans les différentes fonctions tenues par lui. Cette grille devra être retournée remplie et complétée au Responsable de Formation Ligue du candidat **sous 8 jours**. Le ou les poste(s) est (sont) imposé(s) au candidat en concertation avec l'Organisateur de l'épreuve.
Il est en doublure avec un officiel évaluateur durant toute la durée de la compétition.

✱ **CORRECTION**

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Obtention de la licence de Chef de Poste Route.
- 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation

PRISE LICENCE

- Le Responsable de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 1. Service Licence FFSA ou Portail « e-Licence ».
 2. Copie Ligue et ASA.

Le Candidat Admis pourra alors saisir sa licence, via «<https://licence.ffsa.org> » suivant la procédure habituelle

IMPORTANT

- ✱ **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen théorique dans la Ligue lui ayant délivrée sa licence.**
En cas d'indisponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra être autorisé à se présenter dans une autre Ligue à la condition d'obtenir l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.
Sans cette autorisation, l'examen ne sera pas validé